



Cabinet Immobilier
De La Rivière

UNE AGENCE DU GROUPE

AJP

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

MONTANT DE LA VENTE	HONORAIRES TTC
JUSQU'A 30 000 €	3 000 €
30 001 € à 45 000 €	3 500 €
45 001 € à 60 000 €	4 800 €
60 001 € à 75 000 €	6 300 €
75 001 € à 90 000 €	7 000 €
90 001 € à 110 000 €	7 800 €
110 001 € à 130 000 €	8 800 €
130 001 € à 150 000 €	10 000 €
150 001 € à 180 000 €	11 600 €
180 001 € à 220 000 €	13 000 €
220 001 € à 500 000 €	6%
+ 500 000 €	5%

Les Honoraires sont à la charge du vendeur
(sauf demande spécifique du propriétaire)

LES EXPERTISES

Avec rapport complet : forfait ou 4.60 € TTC / m2

Avis de valeur : 150 € TTC + déplacement

LA LOCATION ET LA LOCATION SAISONNIERE

Honoraires de location facturés au bailleur et au locataire : Pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail :

Zone tendue : logement < à 40m2 : 10€/m2 ; <à 80m2 : 9€/m2 ; <150m2 : 8 €/m2

> 150m2 : sur devis sans dépasser le plafond au m2 fixé par la législation.

Pour les autres communes : logement < à 40m2 : 8€/m2 ; <80m2 : 7€/m2 ; <150m2 : 6€/m2

> 150m2 : sur devis sans dépasser le plafond au m2 fixé par la législation.

Les honoraires pour les états des lieux d'entrée : 2 € / m2

Honoraires Locations Commerciales : 18% TTC du loyer annuel (à la charge du preneur)

Honoraires Location Saisonniers : 18 à 28 % du loyer / semaine (minimum de 51€ TTC / semaine).